

## **Contrat-type de Prouzboul par intermédiaire**

Si on est délégué par quelqu'un d'autre pour lui faire un prouzboul on utilisera ce contrat-type.

### **Prouzboul**

Nous, soussignés, témoignons que Mr/Mme (nom du délégué) \_\_\_\_\_ s'est présenté à nous et nous a dit : « Soyez témoins que je suis délégué par Mr/Mme (nom du mandataire) \_\_\_\_\_ pour transmettre toutes ses créances au tribunal rabbinique composé du Rav Ovadia Yossef Chalita (président du tribunal rabbinique) et du Rav Chlomo Amar Chalita (le Richon letsion et grand rabbin d'Israël) et le Rav Binyamine Levy (av beit din de Jérusalem), afin que Mr/Mme (nom du mandataire) \_\_\_\_\_ puisse se faire rembourser ses créances à tout moment. Et de plus, que Mr/Mme (nom du mandataire) \_\_\_\_\_ concède une parcelle de ses terrains à tous ses emprunteurs qui n'en possèdent pas.

date :

témoin 1 :

témoin 2 :

Ce contrat doit se faire signer par deux témoins cachers (hommes pratiquants) avant le coucher du soleil le 29 septembre 2008. Il n'est pas nécessaire de l'envoyer au tribunal rabbinique.

Pour détails supplémentaires consulter les 2 cours vidéo suivants :

- Attention, prouzboul avant fin septembre (1<sup>ère</sup> partie)
- Prouzboul (fin).